

SUR LE TERRAIN

Des collaborateurs sont défendus face à la direction par nos élus FO pour obtenir la suite à des problèmes de refus de poste(s) proposé(s)

Des abus relatifs au chômage partiel ont été remontés à la DRH : soyez attentifs à la règle de roulement de ce dernier dans vos services.

Les élus de force ouvrière aident à l'identification et à l'accompagnement des salariés SCC éligibles à la prime COVID19

Une dizaine de personnes accompagnées par notre section syndicale devant la direction faisant face à des problèmes de Logements, licenciement, besoin d'aide juridique, du sociale, problèmes de salaires, primes etc...)

EN BREF

Le devenir de Lieusaint **est encore incertain**, nous n'avons pas d'infos définitives de la part de la direction.

N'oubliez pas : Pour information certains salariés concernés par des fermetures ont le droit à une indemnité d'occupation de son domicile à des fins professionnelles, et le matériel nécessaire à leur activité dès lors qu'un local professionnel n'est pas mis à sa disposition.

Des entretiens avec les DRH seront prévus pour informer les agents des fermetures d'agences une communication a été envoyée aux salariés. Pensez à vos droits !